

tructeur Agriculteur et H. J. Moberly, l'homme que l'on disait avoir fait application pour les bureaux de vote du nord furent envoyés pour faire l'élection dans ces districts. Ils revinrent apportant les livres de votation, les boîtes de scrutin, montrant que plus de 150 personnes avaient voté et toutes pour le candidat du Gouvernement.

On s'aperçut bientôt de la fraude et ces officiers furent poursuivis. Ils avouèrent qu'ils n'étaient allés nulle part près des endroits où on avait placé des bureaux de vote; ils en ajourèrent pendant un jour environ, ils écrivirent les 150 noms supposés, pour chaque nom ils marquèrent un bulletin de vote pour le candidat du Gouvernement, ajoutèrent leurs affidavits et d'autres rapports, et revinrent avec leurs boîtes de scrutin, leurs bulletins forgés et leurs certificats parjurés.

ILS NE FURENT PAS SÈVÈREMENT PUNIS.

Les coupables s'en tirèrent facilement. Les officiers du Gouvernement Fédéral et ceux du Gouvernement Provincial ne voulurent pas intenter des poursuites, mais un des officiers du Département de la Justice comparut pour les accusés, plaida la culpabilité des accusés en demandant la clémence. Les coupables en furent quittes avec une légère amende, laquelle on le croyait fut payée sur les fonds du parti.

M. Oliver en expliquant l'affaire à la Chambre ne dit presque rien à propos de la condamnation, mais il saisit l'occasion de démontrer que suivant lui, Moberly était le plus coupable dans toute l'affaire.

Depuis M. Moberley a toujours cherché des faux-fuyants. Le 29 Juin 1906, un journal de Prince Albert déclara que Moberly avait été nommé par le Gouvernement Fédéral pour faire le recensement du même district où il ne fut pas d'élection. M. Lake M.P., pour Qu'Appelle demanda à M. Fisher si c'était la vérité. M. Fisher prit le temps d'examiner la boîte officielle des énumérateurs et rapporta que le nom de Moberley n'y était pas. Il ajouta: "Voilà encore une preuve que c'est une assertion fausse et sans fondation." (Hansard, 1906, page 6931).

M. Fisher ne tarda pas cependant à constater que Moberley avait été employé pour ce recensement. Se trouvant en face des faits, il fut obligé de déclarer encore: "Si cet homme travaille encore dans mon département aussitôt que je le saurai, il cessera de travailler pour ce département." (Hansard, 1906, page 7437).

Avant que M. Fisher eut prit cette décision Moberley laissa son engagement. Un homme de la police montée lui fit la chasse, mais notre Moberley au courant de la chose voyageait plus vite que le messenger de M. Fisher ne pouvait le faire. D'après les derniers rapports Moberley était passé au Département de l'Intérieur, ou plutôt, s'était associé aux officiers de ce département qui se dirigeaient vers le cercle Arctique avec les commissaires de M. Oliver qui distribuent des certificats aux Indiens du Nord. Ce serait une surprise si son nom ne paraissait pas dans le rapport de l'Auditeur Général pour cette année, et pour de nombreuses années à venir vû que le patronage ne change pas.